

# DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

**Délibération n°29/2023**

**OBJET : Attribution de subventions aux associations**

Nombre de  
Conseillers  
en exercice : 11  
Présents : 9  
Votants : 9

***l'an deux mil vingt-trois  
le : jeudi 1er juin 2023  
le Conseil Municipal de la commune de SCIENTRIER  
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de Madame Patricia DEAGE, le Maire.  
Date de convocation du Conseil Municipal : Jeudi 25 Mai 2023.***

**PRÉSENTS : BARBIER Sarah, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, PIEUCHOT Sophie**  
**Formant la majorité des membres en exercice.**

**ABSENTS : BERARD Nicolas, LAMBERT Adrien**

**ABSENTS EXCUSÉS :**

**A été nommée secrétaire de séance : Sandra FLOQUET**

Madame le Maire sollicite les membres du conseil municipal pour la demande de six subventions auprès de la Caisse d'Allocations Familiales de Haute Savoie et sa Commission d'accompagnement partenarial enfance jeunesse

Cette commission attribue des subventions pour un ou des projet(s) qui s'inscrit dans un ou plusieurs des axes suivants :

- Soutenir le développement territorial
- Contribuer à la promotion des métiers de l'animation et de la petite enfance
- Soutenir les initiatives jeunes complémentaires à celles portées par le Département et la Caf

L'aide porte sur des dépenses spécifiques supplémentaires liées à l'action (achats, intervenants extérieurs, prestations de service, transport...), pas sur des frais de fonctionnement habituels de la structure.

<b>Projets</b>	<b>Montant de la demande de subvention</b>	<b>Montant des projets</b>
Ouverture culturelle par le biais de la médiathèque municipale	11 040 euros	13 800 euros
Séjours courts et mini-camps	14 640 euros	18 300 euros
Moments conviviaux avec les parents	2 668 euros	2 900 euros
Découverte d'activités physiques et sportives	6 400 euros	8 000 euros
Développement d'actions environnementales	10 720 euros	13 400 euros
Découverte et ouverture culturelle	28 160 euros	35 200 euros

**Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'APPROUVER** les projets présentés ;
- **DE CHARGER** Madame le Maire de solliciter les subventions auprès de la CAF 74.

Ainsi fait et délibéré,  
Les jour, mois et an que susdit  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,  
Patricia DEAGE

Le Secrétaire,



Madame le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente

Télétransmise le

Publiée le

Notifiée le

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat, de son affichage et de sa notification. Les recours gracieux prolongent les délais de recours contentieux